

Quatrième période de 1643 à 1795 : la monnaie à 22 karats ; la pistole, le louis, la guinée

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **22 (1920)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUATRIÈME PÉRIODE — De 1643 à 1795.

**La monnaie à 22 karats.
La pistole, le louis, la guinée.**

Un jour vint où la France, regorgeant de l'or espagnol, décida de procéder à une refonte de ses espèces sur le pied de l'étalon nouveau, de 22 karats (0,916).

De là, l'abandon de l'écu d'or et l'avènement du *louis*¹, pièce de même taille, à titre réduit.

Ainsi le titre de l'or avait toujours été décroissant, de 24 karats à 22 karats; il avait perdu $\frac{1}{12}$; mais, par un phénomène de compensation, l'unité monétaire fut doublée de poids.

Le fait s'était déjà produit avec la pistole. Cette sœur de l'écu était passée à l'état de pièce divisionnaire, et c'est la double pistole de la première heure qui avait pris dans l'usage le nom et le rang de pistole.

De même, si sous Louis XIII c'est la pièce de 2 d. 15 g., poids de l'ancien écu, qui est appelée louis, au contraire, à partir de Louis XIV, celle de 5 d. 10 g. prit ce nom pour de longues années².

Quant aux pièces anciennes et aux monnaies étran-

¹ Sur le louis de Louis XIII, voy. Hoff., pl. LXXXIV, 22, et *Manuel*, pp. 344, 345.

² Cependant, les poids monétaires au type du louis ne sont pas très abondants, c'est que manifestement on se servait des poids au type de la croix potencée des pistoles. Il était d'ailleurs de bon ton d'appeler les louis des pistoles (voy. Molière); comme il est de bon ton aujourd'hui, qu'il n'y a plus de louis, d'appeler louis la pièce de 20 francs.

gères, elles furent peut-être moins abondantes à l'apogée du règne de Louis XIV, mais elles recommencèrent à circuler en dépit des édits, comme toujours, puisque, en 1689, l'ordonnance qui prétend décréter ces espèces, leur donne encore une valeur de cours à la pièce.

Les conditions du louis, poids et titre, restent les mêmes jusqu'en 1709¹; si le type change, c'est pour attester l'activité artistique de l'époque, c'est par égard pour le souverain qui veut que son effigie reste un portrait, c'est enfin et surtout, à partir des réformations, pour encourager la refraque au bénéfice du Trésor.

Au contraire, la refonte de 1709 tira sa raison d'être des conditions du marché; le louis passe de la taille de 36 $\frac{1}{4}$ à celle de 30 au marc².

Divers louis se succèdent à partir de 1716, à travers des circonstances plus ou moins troublées³, *louis de Noailles* de 20 au marc, *louis de Malte* et *louis aux deux L* de l'époque de Law, de 25 au marc, *louis Mirliton* de 37 $\frac{1}{2}$, jusqu'en 1726, date à laquelle le louis retrouve, pour soixante ans, son assiette de 1709 : les divers *louis aux lunettes* de 1726 à 1785 sont de 30 au marc.

Enfin, l'élévation du cours de l'or détermina le pouvoir à porter cette taille à 32 en 1785. Le louis, dit *louis neuf*, aux deux écus accolés⁴, puis au génie⁵, était de 32 au marc quand éclata la révolution.

C'est la pistole, nous l'avons vu, dont l'extraordinaire diffusion avait motivé la création du louis. La pistole était frappée en Espagne et en Italie. A Rome, les mots *doublon* (*doppione*, *doblone*), double (*dobla*), écu (*scudo*)⁶,

¹ Hoff., pl. XCII et XCIII; *Manuel*, pp. 350-354.

² Hoff., pl. XCIII, 42; *Manuel*, pp. 351, 354.

³ Hoff., pl. CVII et CVIII; *Manuel*, pp. 363-366.

⁴ Hoff., pl. CXIII, 6; *Manuel*, pp. 370, 371.

⁵ Hoff., pl. CXVII, 59; *Manuel*, pp. 370-372.

⁶ Voy. la série des papes, dans C. Serafini, *op. cit.*

substitués aux termes de quadruple pistole, double pistole, pistole ou double pistole, pistole, demi-pistole désignent la continuation de la série au même étalon. De même qu'il y avait des pistoles fortes ou pistoles d'Espagne et des pistoles faibles ou pistoles d'Italie, il y eut des doublons forts ou doublons d'Espagne, et des doublons faibles ou doublons d'Italie¹.

Le louis et la pistole règnent en maîtres dans la seconde moitié du xvii^e siècle; mais la pistole perd du terrain et, au siècle suivant, c'est la *guinée*² anglaise qui vient concurrencer le louis.

L'Angleterre, en effet, a cessé la frappe de son angelot de 24 karats sous Charles I^{er}, et le souverain est devenu guinée. Elle est de 8^{gr},32; c'est la suite de l'abaissement de poids du souverain, mais, par rapport au louis, c'est une pièce forte.

La guinée continue à représenter la livre de compte anglaise, mais, au cours du xviii^e siècle, on n'ose pas lui imposer de réduction de poids, et elle passe de 20 à 21 sous.

Enfin, diverses monnaies, dont nous connaissons les noms, continuent à être frappées en Europe. Le florin est devenu monnaie de compte, mais le *ducat*, le *sequin* et le *souverain* — au sens traditionnel de monnaie d'or de 10 ou 11 grammes — ont leurs ateliers de fabrication.

Aux Provinces-Unis, pays riche, indépendant et commerçant, persistait le vieux ducat de 3^{gr},45 et de 23 ³/₄ karats (0,989); c'est le ducat de Hollande³.

A l'époque ancienne de la concurrence entre florin et ducat, une pareille pièce aurait été classée comme

¹ Cette notation est indiquée sur les poids monétaires.

² H. Grueber, *Handbook*, pl. XXXI à XXXIV.

³ A. Engel et R. Serrure, *Traité de num. moderne*, p. 90, fig. 96.

monnaie faible et dénommée florin, pour son insuffisance de poids, mais les temps sont changés depuis l'an 1500, et nous savons qu'au XVIII^e siècle il n'y a plus de florin d'or.

Venise conservait son sequin, et même à partir de 1724, l'écu d'or ou pistole des papes prend le nom de sequin¹, sans doute pour marquer la tendance au renforcement, comme jadis le florin était devenu ducat.

Le *cavalier de Hollande*², avec son type venu de notre franc d'or par Philippe le Bon et ses successeurs, était, au poids de 5 grammes, de 10 grammes pour le double, et au titre de 22 karats, une sorte de souverain. Celui-ci restait en faveur aux Pays-Bas du sud; Charles II, Marie-Thérèse et Joseph II (à 11^{gr},33) frappent le souverain. Quant au pape, sous Pie VI (entre 1775 et 1800), on le voit créer un *double de Rome*³, de 5^{gr},45, qui est lui-même à l'étalon du souverain que l'empereur avait introduit dans ses Etats d'Italie⁴.

Louis, pistole, guinée, millerès, ducat, souverain, telles étaient les monnaies d'or qui se disputaient le marché, quand fut créé le système métrique⁵. A ne considérer que la substance du numéraire, le changement ne fut pas grand. Notre pièce courante de 20 francs pèse à peu près autant que l'ancien « louis neuf », un peu moins, 6^{gr},45 au lieu de 6^{gr},65. Son titre n'est plus de 22 karats ou 0,916; mais il est de 0,900, titre tout voisin. Quant à l'Angleterre, elle frappe toujours à 22 karats.

Depuis que la monnaie de compte a été supprimée, il

¹ C. Serafini, *op. cit.*, pl. CXVI, 3.

² A. Engel et R. Serrure, *Traité*, p. 92, fig. 98.

³ C. Serafini, *op. cit.*, p. CXLII, 2.

⁴ F. Gneocchi, *Monete di Milano*, pl. XLIII, 6 et 7. A Milan, sous Joseph II, le double (6^{gr},30, pistole affaiblie) est remplacé par le souverain (11^{gr},10 et 5^{gr},55).

⁵ Le système décimal est celui qui prend pour base de ses divisions le nombre 10; le système métrique, combiné avec celui-la, consiste à établir une relation directe entre les unités de poids, de monnaie et de mesure.

n'y a plus de poids monétaires dans le commerce ; mais il en fut fait usage jusque dans le premier tiers du XIX^e siècle, les pièces de 10 et de 20 francs ayant leur poids dans les boîtes de changeurs concurremment avec les louis.

L'argent.

Avant de conclure, il nous faut jeter un coup d'œil sur l'argent. Ici nous serons bref. L'argent n'a jamais joué de rôle international aussi important que l'or.

Puisque nous commençons notre étude à l'époque où l'on se mit à frapper l'or, nous constaterons que deux espèces d'argent, outre les deniers tournois, melgoriens, etc..., se partageaient alors le marché : l'esterlin anglais, denier qui reste, ou à peu près, au titre de fin, valant 4 deniers tournois, et le cavalier de Flandre, de Marguerite de Constantinople. Le gros tournois¹ de France, au type du châtel, prit bientôt une place prépondérante. Cette pièce a joui d'un renom universel ; elle fut partout imitée².

Créé à un poids supérieur à celui du poids appelé gros³, oscillant dans la pratique autour de ce poids de gros, le gros tournois est inférieur quand il est taillé au marc de Cologne.

Le gros tournois a passé en France par toutes sortes de valeurs de compte au gré des mutations ; il reprenait dans les périodes d'accalmie son équivalent à 1 sou tournois (12 dt), puis 1 sou parisis (15 dt).

¹ Hoffmann, pl. X, 9 ; *Manuel*, pp. 225, 227.

² A. Engel et R. Serrure ont donné une liste des imitations de l'esterlin, du cavalier de Flandre et du gros tournois. (*Traité de num. du moyen âge*, t. III, pp. 1427-1432.)

³ Le poids appelé gros, ancienne drachme ou denier de Néron, pesait 3^{gr},8242, soit trois deniers-poids de 1^{gr},2747.